

N° 2024_064

AFFAIRES GENERALES – Autorisation de lancement de consultation – couverture gymnase A

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 28 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 juillet 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 16
Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Carl LEQUERTIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Carl LEQUERTIER Bruno GUITTARD
Sébastien GALERON Pascal FOULON
Joël GIRARD Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite rénover la couverture du gymnase A.

Le projet se définit comme suit :

La rénovation d'une partie de la couverture du gymnase A avec un remplacement des plaques translucides par des ardoises, ainsi que la maintenance générale de la couverture du gymnase A.

Il est à prendre en considération que les ardoises sont amiantées.

Il comporte 2 phases et d'une PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle ou Option):

- 1ère phase : projet d'amélioration, de désamiantage partiel, d'isolation et de rénovation de la couverture du gymnase A :
- 2ème phase : maintenance et interventions sur la couverture du gymnase A (jusqu'au 31 mai 2026)
- PSE (ou option) : maintenance et interventions sur la couverture du gymnase B ainsi que sur la couverture du Dojo (jusqu'au 31 mai 2026)

Le montant estimatif des travaux s'élève à 140 000€HT. La ville de Saint-Ay a sollicité deux subventions :

- L'une d'un montant de 49 000 € au titre de la DETR obtenue non notifiée,
- La seconde auprès du Conseil Départemental du Loiret pour un montant de 49 000€.

La Ville de Saint-Ay a été notifiée de la subvention du Conseil Départemental pour un montant de 49 000€HT.

Les dépenses de travaux feront l'objet d'une décision modificative budgétaire qui prendra notamment en compte les subventions notifiées.

Le planning prévisionnel s'établit comme suit :

- Lancement du marché : le 15 juillet 2024
- Visite obligatoire : du 05 août au 06 septembre 2024
- Réception des offres : le 16 septembre 2024 à 12h00
- Attribution du marché : le 07 octobre 2024
- Phases :
 - o déclaration de désamiantage (1 mois) : du 08 octobre au 08 novembre
 - o préparation des travaux (1 mois) : du 12 novembre au 11 décembre
- Début d'exécution des travaux : le 12 décembre 2024
- Fin d'exécution des travaux : le 13 janvier 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer de la consultation du marché de travaux pour la couverture du Gymnase A;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou les Adjoints compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 11 JUIL. 2024

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 15 JUIL. 2024

Et de l'affichage le 15 JUIL. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

